**Adhérent ou Abonné : Quelles sont les différences ?**



***Il règne pour certains d’entre nous une certaine confusion entre abonnement à l’UFC Que Choisir et adhérent à une association locale, comme la nôtre, UFC- Que Choisir de Paris.***

**Être abonné(e),** c’est recevoir par courrier ou pouvoir consulter sur Internet, les diverses publications de l’UFC Que Choisir. Certains abonnements vous donnent droit à 4 appels sur une question juridique par an mais n’inclut pas un accompagnement lors d’un litige.

Le numéro d’un abonnement est constitué de :  un chiffre suivi de  / et plusieurs chiffres. Exemple  : 2/xxxx

**Être adhérent** à l’UFC Que Choisir passe par une adhésion à l’une des 143 associations locales de France. L’adhésion permet de bénéficier d’un accompagnement personnalisé pour résoudre un litige de consommation. L’adhésion ne vous donne droit ni aux publications, ni aux résultats de tests de la fédération UFC Que Choisir sauf si bien sûr vous avez un abonnement en plus.

Le numéro d’une adhésion commence toujours par l’année de 1ère souscription